

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 3 MARS 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le trois mars deux mille vingt-deux à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, MME PRUD'HOMME, M. FOURNIER, MMES ADAMSKI, PITKIAYE, BILLAULT et LE LOUEDEC.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : MME BEROS a donné pouvoir à M. HUBERT, M. NORIS a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET et MME PASTOR a donné pouvoir à M. HOLVOET.

ABSENTS EXCUSÉS : MME DEWANCKER, M. VINCENT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Solidarité nationale pour soutenir les populations Ukrainiennes – Don de la commune de CHAMPEAUX.

Adopté à l'unanimité.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 – MOTION RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE SUR LA COMMUNE DE CRISENOY

Monsieur le Maire rappelle l'historique des projets autour de la zone prévue pour le futur centre pénitentiaire prévu sur la commune de Crisenoy.

À l'origine, les communes de FOUJU et CRISENOY avaient créé un syndicat pour la mise en œuvre d'une Zone d'Activité Commerciale (ZAC) en bordure de l'autoroute A5.

Ce projet avait été repris par la CCVC jusqu'à ce que la municipalité de CRISENOY change et s'oppose au projet d'aménagement. Ce secteur avait également été identifié à l'époque par la Région comme secteur à fort développement économique.

Le projet de ZAC ayant du mal à se constituer, l'État a vu une opportunité pour y imposer la construction d'un centre pénitentiaire. La phase de concertation pour ce projet court jusqu'au 6 mars 2022. Une réunion publique s'est également tenue en ce début d'année. Pour toutes les personnes qui ont pu assister, les échanges ont été assez houleux car les habitants s'opposent fermement à ce projet de prison de 1000 places. Le projet prévoit une superficie de 20 à 30 hectares à 300 m environ des premières habitations.

En conseil communautaire, le Maire de CHAMPEAUX a essayé de lancer le débat en proposant que la CCBRC délibère sur ce projet du fait que cela concerne une des communes de

l'intercommunalité. Hormis les maires de BOMBON et d'ANDREZEL, les élus n'ont pas souhaité se prononcer.

D'autre part, Monsieur le Maire a envoyé le projet de motion aux 31 communes de l'interco.

En effet, ce projet de prison étant imposé, il va de soi que l'on se positionne que l'on soit pour ou contre.

Madame LE LOUEDEC explique que cette prison était initialement prévue depuis longtemps alternativement sur les communes de VOISENON, VAUX LE PENIL, DAMMARIE LES LYS mais pas sur la commune de CRISENOY. Ces communes ont refusé ce projet de prison et leur refus a été accepté.

Il est précisé qu'il y existe des friches industrielles sur lesquelles l'État aurait pu faire construire cette prison.

Madame PITKIAYE dit que c'est surprenant au regard de la faible accessibilité à cette zone. Madame LE LOUEDEC répond que l'État avait prévu de faire un rond-point au niveau du carrefour qui va de CRISENOY à AUBIGNY, afin de faire passer le projet, mais la commune de CRISENOY a refusé.

Monsieur le Maire informe également que le ru d'Andy qui alimente les bassins du château de VAUX LE VICOMTE passe exactement sur le site ciblé.

Enfin, ce projet est incohérent avec les critères imposés aux communes en matière d'environnement et de contraintes sur l'emprise de nouvelles terres agricoles pour de nouvelles constructions.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion.

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un établissement pénitentiaire de 1000 places sur la commune de CRISENOY comptant 640 habitants, sous la maîtrise d'ouvrage de l'État ;

CONSIDÉRANT que la commune de CRISENOY, au même titre que la commune de CHAMPEAUX, se situe sur la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement du territoire de la CCBRC intéresse toutes les communes membres ;

CONSIDÉRANT que ni la commune de CRISENOY, ni la CCBRC ne sont à l'origine du projet ;

CONSIDÉRANT les fortes restrictions de consommation de terre agricole imposées par l'État et le SDRIF à la commune de CHAMPEAUX dans le cadre de la révision de son PLU et

CONSIDÉRANT que ce projet devrait consommer entre 20 et 30 ha de terres agricoles ;

CONSIDÉRANT que des projets plus modestes, à taille humaine, moins consommateurs d'espaces, pourraient être développés sur les nombreuses friches industrielles du département de Seine-et-Marne ;

CONSIDÉRANT la mesure disproportionnée du projet ;

CONSIDÉRANT l'éloignement des gares SNCF, l'absence de transport et la réelle difficulté pour les familles des détenus de se rendre au centre pénitentiaire ;

CONSIDÉRANT l'impact environnemental sur le ru d'Andy et les possibles conséquences sur l'alimentation des bassins du château de VAUX LE VICOMTE ;

CONSIDÉRANT l'absolue nécessité de préserver les paysages dans le cadre du PLAN DE PAYSAGE ;

CONSIDÉRANT que le projet serait implanté à 300 mètres des premières habitations ;

CONSIDÉRANT l'impact sur les habitants de CRISENOY, le Conseil Municipal de CHAMPEAUX souhaitant exprimer sa solidarité ;

Le Conseil Municipal de CHAMPEAUX, après en avoir délibéré,

☞ **SE PRONONCE CONTRE** le projet de construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune de CRISENOY.

La motion est adoptée à l'unanimité.

2 – TRAVAUX DE NETTOYAGE DE LA TOITURE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire explique qu'il est constaté des infiltrations d'eau sur la couverture de la mairie. Compte tenu de l'urgence, un devis de révision et de démaussage de la toiture de la Mairie a été demandé à l'entreprise de Maçonnerie Générale COLINA. Ce devis comprend la fourniture et la pose d'un échafaudage, le nettoyage des deux pans de la toiture (environ 215 m²), le remplacement de 625 tuiles et la fourniture et la mise d'un antimousse. Le montant total HT s'élève à 3 395 € soit 4 074 € TTC.

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'Entreprise de Maçonnerie Générale COLINA pour un montant TTC de 4 074 € et à effectuer les travaux de nettoyage de la toiture de la Mairie.

3 - SOLIDARITÉ NATIONALE POUR SOUTENIR LES POPULATIONS UKRAINIENNES – DON DE LA COMMUNE DE CHAMPEAUX

L'Association des Maires de France organise une campagne de dons dans le cadre de la solidarité nationale pour soutenir les populations Ukrainiennes.

Monsieur le Maire propose de verser un don de 500 € à la Protection Civile.

Accepté à l'unanimité.

4 – QUESTIONS DIVERSES

Solidarité avec l'Ukraine

Monsieur le Maire dit qu'il a partagé sur les réseaux sociaux l'action organisée par la Commune de MORMANT les 3 et 4 mars 2022, portant notamment sur un convoi humanitaire partant le lendemain soir. Les dons sont déposés dans un local de MONTEREAU-SUR-LE-JARD. La CCBRC a souhaité mettre en place un dispositif avec la Protection Civile. Chaque Commune de la CCBRC devait donner ses horaires pour la collecte. Pour CHAMPEAUX, la mairie sera ouverte le samedi 5 mars 2022 entre 9h et 12h. La Protection Civile se déplacera ensuite pour récupérer les dons. Madame LE LOUEDEC se propose de venir aider samedi 5 mars et Monsieur FOURNIER signale qu'il a publié l'information sur le site communal.

Hausse du prix du gaz

Monsieur HOLVOET tient à évoquer les conséquences sur le prix du gaz. Il risque d'y avoir des retombées dramatiques sur les budgets communaux et des syndicats comme notamment celui du RPI. Il est dans l'attente d'une réponse de l'UGAP. La hausse serait à hauteur de 200 %. Pour l'instant, cette augmentation est due à la fluctuation du marché, pas encore due aux conséquences avec la guerre en Ukraine.

***Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h05
et la parole est donnée au public.***

Madame OUDIN signale qu'il y a des rats sur la voie publique. Monsieur le Maire lui répond qu'il a fait intervenir la société de dératisation. Régulièrement, l'agent des services techniques met des sachets dans les égouts à des endroits secs, et ce, dans plusieurs rues de la commune.

À propos des dons pour l'Ukraine, Monsieur LOLLIER signale que tout peut être déposé dans l'entrepôt de MONTEREAU-SUR-LE-JARD.

Le public n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h15.